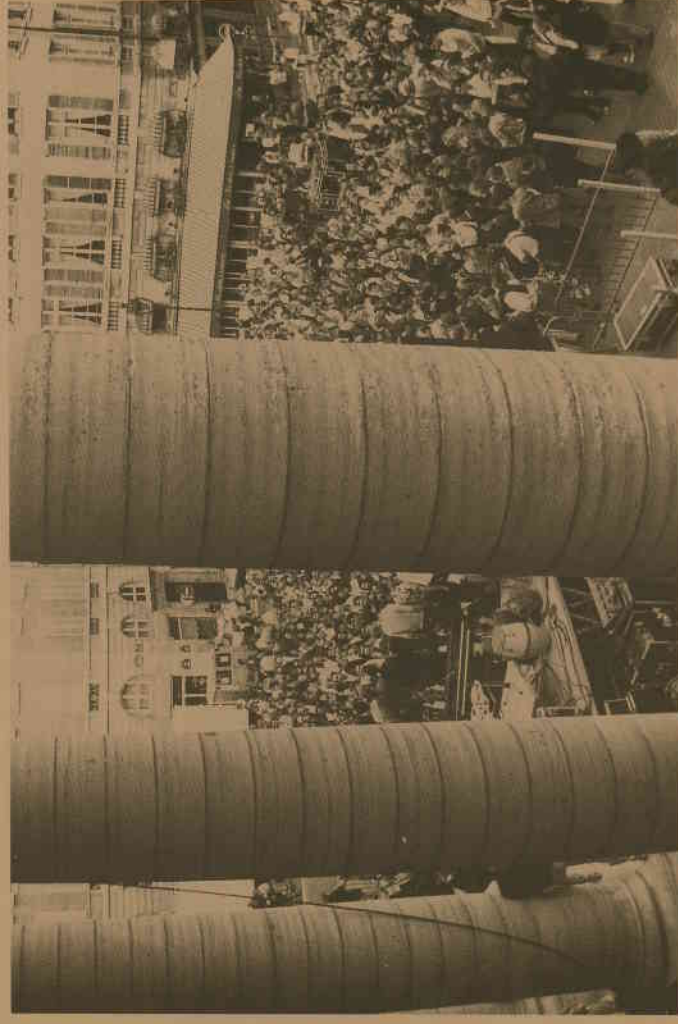


N° 99 - NUMERO SPECIAL

ETE 1992

la lutte



l'artiste musicien

COMITE DE GESTION

SECRETAIRE GENERAL

François NOWAK

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

Odile SAGON

TRESORIER

Daniel BELARD

TRESORIER ADJOINT

Pierre ALLEMAND

SECRETAIRE AUX AFFAIRES JURIDIQUES

en attente

SECRETAIRE AUX AFFAIRES SOCIALES

Jean-Pierre SOLVES

SECRETAIRE AUX AFFAIRES CULTURELLES

ET A LA COMMUNICATION

Karim TOURE

SECRETAIRE AUX RELATIONS INTER-SYNDICALES

NATIONALES

Alain PREVOST

SECRETAIRE A L'INFORMATION

en attente

SECRETAIRE AUX RELATIONS EXTERIEURES

Patrice LEPEVRE

Marc SLYPER

SECRETAIRE AUX CONGRES

Jean-Claude PETIT

CHARGES DE MISSION

Jacques PAILHES

BRANCHE NATIONALE DES ENSEIGNANTS DU SNAM

Michel GOLDBERG; Patrice LEPEVRE (titulaires)

Marc AUJON, Alain LE BELLEC,

Alain PREVOST (suppléant)

BRANCHE NATIONALE DES ORCHESTRISTES DU SNAM

en attente

BRANCHE NATIONALE DES INTERMITTENTS DU SNAM

Daniel BELARD, Pascal LE PENNEC,

Marc SLYPER,

Karim TOURE

COMITE TECHNIQUE

CHEF D'ORCHESTRE, CHANTEURS DE VARIETES,

ARRANGEMENTS SOLISTES

Jean-Claude PETIT

DANSEURS DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA DE

PARIS

Philippe GERBET

ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS

Hubert CHACHEREAU

ARTISTES LYRIQUES : Gilles ANDRE

MUSICIENS AFRICAINS : Jo BAYI

MUSICIENS COPISTES : Raymond PIERRE

MUSICIENS ENSEIGNANTS : Danielle SEVRETTE

MUSICIENS INTERMITTENTS : Marc SLYPER

MUSICIENS DELAZZ : Michel GOLDBERG

MUSICIENS RELEVÉS DE MUSIQUE ENREGISTREE

Georges LETOURNEAU

MUSICIENS DES THEATRES PRIVÉS, MUSIC-HALLS,

CIRQUES, CABARETS ET DANCINGS

Jacques PAILHES

MUSIQUE ENREGISTREE

Jacques BOLOGNESI

ORCHESTRE D'ILE DE FRANCE

Annie DUVAL-PENNANGUER

ORCHESTRE DE PARIS

Pierre ALLEMAND

ORCHESTRE DU THEATRE NATIONAL DE L'OPERA DE

PARIS

Daniel REMY

PROFESSEURS DE DANSE

Martine VUILLERMOZ

RETRAITES : Fernand BENEDETTI

COMMISSION DE CONTROLE

Alain LE BELLEC

Pascal LE PENNEC

Gérard SALIGNAT

L'ARTISTE MUSICIEN - Bulletin trimestriel

Prix du numéro

Abonnement, réservé aux organismes, sociétés, associations, etc. qui

s'occupent ou embauchent des artistes, pour 4 numéros

(paiement à l'ordre du SAMUP)

20 F (port en sus : 50 gr. tarif "lettre")

75 F (port payé)

Syndicat des Artistes Musiciens Professionnels de Paris et de la Région Parisienne (SAMUP)

Syndicat National des Artistes Musiciens de France (SNAM)

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC/CGT)

Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

14-16 Rue des Lilas 75019 PARIS - Tél. (1) 42.40.55.88 - Télécopie (FAX) (1) 42.40.90.20

CCP SAMUP : 718 26 C PARIS ; CCP SNAM : 14 107 80 M PARIS

Responsable de la publication : François NOWAK

UNE ANNEE DE LUTTE

Depuis plusieurs années, le Centre National du Patronat Français (CNPF) a décidé d'en finir avec notre droit à l'assurance chômage et met en permanence en cause les annexes 8 et 10 du règlement général de l'UNEDIC. Ces attaques ont atteint leur paroxysme cet été, où la crise dans le secteur du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel a éclaté au grand jour.

Durant toute cette période notre syndicat, ainsi que les autres syndicats de la Fédération du Spectacle CGT, n'ont cessé d'organiser la riposte au projet du patronat en informant et mobilisant les professionnels.

Le 10 octobre 1991, la plupart des établissements et des productions étaient en grève. Une manifestation nationale "énorme" a regroupé plus de 10.000 professionnels.

Le 28 octobre, réunion des partenaires sociaux, manifestations devant le CNPF et en province.

Le 14 novembre, nouvelle manifestation. Le CNPF soumettait aux partenaires sociaux un avant projet d'accord sur l'assurance-chômage prévoyant la mise en place d'une caisse autonome, remettant en cause les annexes 8 et 10.

Le 27 novembre, l'Assemblée Générale du Palais Royal décidait d'appeler à une grève nationale pour le 11 Décembre.

Le 5 décembre 1991, les partenaires sociaux (sauf la CGT) signaient un protocole d'accord :

- création de la Commission Paritaire Particulière pour discuter des annexes 8 et 10 ;
- organisation d'une économie de 20 % sur le déficit de nos ASSEDIC.

Le 11 décembre, grève nationale, manifestations dans toute la France et Assemblée Générale à Chaillot : décision d'organiser des actions spectaculaires et décentralisées dans la semaine du 16 au 20 Décembre.

Le 17 décembre, occupation des Directions Départementales du Travail et de l'Emploi (DOTE) de Toulouse, Lille, Tarbes, Perpignan, Bordeaux, Nîmes et Montpellier ainsi que du Théâtre Municipal de Rennes et des Directions du Théâtre et de la Musique du Ministère de la Culture à Paris.

Suite à l'engagement de Jack LANG de recevoir une délégation de la Fédération du Spectacle CGT le lendemain 18 Décembre, l'occupation est levée dans la nuit.

Le 18 décembre, la délégation des syndicats de la Fédération CGT qui devait être reçue par Jack LANG ne peut le rencontrer. Ce dernier nous communique sa lettre dite du 18 Décembre dans laquelle il réaffirme les spécificités de nos professions, la nécessité de l'intermittence et annonce la mise en place immédiate de commissions de concertation Ministère du Travail, Ministère de la Culture et organisations représentatives. Il annonce également le maintien des annexes 8 et 10 jusqu'au 31 Décembre 1992.

Le 10 janvier 1992, un avenant au protocole du 5 Décembre 1991 est signé par les partenaires sociaux (sauf la CGT et FO).

Il va être mis en place une Commission Paritaire Particulière qui est habilitée à réécrire les annexes 8 et 10 et à faire une économie de 20 % sur nos prestations. Ce texte annonce la fin des annexes en leur état le 30 Septembre 1992 au soir. Cette C.P.P. peut prendre ses décisions par majorité simple (patronat plus une confédération). Le texte attend l'agrément du Gouvernement.

Courant janvier, nous occupons la D.D.T.E. de Paris où le texte attend cet agrément.

Début février, nouvelles actions pour que Martine AUBRY n'agré pas : nous occupons le Louvre et nous nous enchaînons autour de la Joconde.

Le 17 février, Martine AUBRY au nom du Gouvernement agré le texte du CNPF.

Le 18 février, nous rencontrons inopinément la Ministre du Travail dans un colloque mondain et nous lui disons fermement les dangers que sa signature fait courir à nos professions

La Commission Paritaire Particulière est effectivement créée et se réunit pour la première fois le 21 mai. Un projet de nouvelles annexes 8 et 10 nous est remis. Ce texte, s'il était signé et appliqué, entraînerait une baisse conséquente de nos allocations de 30 à 50 % et amènerait des milliers de professionnels à quitter le métier.

Les syndicats et la Fédération du Spectacle CGT remettent à l'UNEDIC le 1er juin leur proposition concernant les annexes 8 et 10.

Le 16 juin, nouvelle réunion de la C.P.P., nous manifestons devant le CNPF et occupons les services de l'UNEDIC. Nous obtenons un communiqué du Directeur de l'UNEDIC demandant aux Directeurs des ASSEDIC de régler dans les plus brefs délais les retards de traitement des dossiers dus à l'application du programme informatique. De même, il se prononce pour l'application de l'article 29 qui prévoit pendant une période de relai l'application du taux le plus favorable.

Le 19 juin, nouvelle manifestation et délégation aux ASSEDIC, rue Bergère. La Direction

s'engage à traiter les dossiers en retard sur présentation par les syndicats.

La prochaine réunion de la C.P.P. ayant lieu le 1er juillet, nous préparons activement une grande journée de lutte, de grèves et de manifestations à Paris et en régions pour ceux qui ne peuvent rejoindre la capitale (manifestations des transporteurs routiers).

Le matin du 1er, nous manifestons devant le CNPF et rejoignons les Invalides. Un rassemblement et un meeting y sont organisés de 12 h à 14 h.

A 14 h, la manifestation d'environ 3.000 professionnels s'ébranle en direction de la Bastille.

A 16 h, une cinquantaine de militants des Syndicats de la Fédération du Spectacle CGT occupent l'Odéon - Théâtre de l'Europe.

A 17 h 30, la manifestation, à la Bastille, se disperse et va rejoindre les occupants de l'Odéon.

Lors de la réunion de la C.P.P., le CNPF a rompu unilatéralement les négociations vers 12 heures.

Cette attitude va permettre de réunir l'ensemble de nos professions dans la lutte.



L'ODEON OCCUPE, LE GOUVERNEMENT PREOCCUPE

Dès le 1er juillet, 16 heures, nous demandons en entrant dans l'Odéon :

- la prorogation des annexes 8 et 10 jusqu'au 31 Décembre minimum afin d'ouvrir une réelle concertation.
- la mise en place immédiate de la commission LANG-AUBRY promise par notre Ministre le 18 décembre et qui n'a toujours pas vu le jour.
- une rencontre avec les Ministres du Travail et de la Culture.

Il n'était pas question, pour nous, de lever cette occupation avant d'avoir obtenu satisfaction de nos trois revendications.

L'occupation de l'Odéon qui va durer un mois va permettre de réaliser la mobilisation unitaire et en profondeur des professionnels intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel. C'est un rapport de force national contre le CNPF et le Gouvernement qui se crée.

Dès notre entrée dans le théâtre, le 1er juillet, des contacts avec le Ministère de la Culture ont lieu, de jours comme de nuits. Notre Ministre est très préoccupé par notre mobilisation et son cabinet n'aura de cesse de tenter de créer la division dans nos rangs. Il ne pourra atteindre son but. Les 15.000 signatures de professionnels au bas de la pétition de l'Odéon répondront à ces provocations ministérielles.

Le mouvement va s'étendre tant à l'Odéon qu'en province :

- occupations de DRAC (Lyon, Toulouse, Montpellier...)
- occupation de l'Opéra de Montpellier.
- préparation d'actions et de grèves en Avignon : le Festival sera totalement en grève le 16 juillet.
- informations sur tous les lieux de spectacles.

Le Gouvernement est obligé de répondre à la mobilisation des professionnels. Monsieur MARIMBERT nommé fin juin, conjointement par Martine AUBRY et Jack LANG voit sa mission accélérée. Il doit remettre un pré-rapport sur les conditions d'emploi et de travail des intermittents du spectacle fin juillet. Jack LANG donne mission à Jean-Pierre VINCENT, metteur en scène, Directeur du Théâtre des Amandiers de Nanterre, de s'informer sur les différentes propositions du dossier des annexes 8 et 10.

L'occupation dure et tient bon la barre.

La presse commence à se saisir du dossier. Le 7 juillet, la conférence de presse organisée à l'Odéon rassemble 1.500 professionnels et l'ensemble de la presse écrite et audiovisuelle.

Le 10 juillet, la Fédération du Spectacle FO rejoint le mouvement. La mobilisation s'amplifie et se renforce par son unité et sa détermination. Nous organisons à partir de l'Odéon l'information dans les théâtres et autres lieux de spectacles (boîtes de jazz, cinémas, audiovisuel).

Conscients de la nécessité de développer la lutte nationale et donc de réussir la mobilisation et la grève en Avignon, nous y envoyons une délégation des occupants de l'Odéon conduite par Michel GAUTHERIN, Secrétaire Général Adjoint de la Fédération du Spectacle CGT. L'action des professionnels sur place amènera à la grève générale du Festival, journée morte, le 16 juillet.

Le 14 juillet, nous organisons un concert de Francis LALANNE, concert de soutien, sur le parvis de l'Odéon. Des musiciens, membres du SNAM, occupants de l'Odéon, ont participé à ce concert.

Nous profitons des réunions de partenaires sociaux sur la convention générale de l'UNEDIC pour organiser des sorties :

• à la Bourse où le 17 juillet nous bloquons les portes et retardons les cotations. Nous occupons en face de l'entrée principale de la Bourse la Chambre de Commerce et d'Industrie.

• au Louvre où le 23 juillet nous bloquons les caisses et distributeurs automatiques de billets et organisons une journée "entrée libre et gratuite". Une équipe de FR3 vient nous filmer, nous lui annonçons notre prochaine initiative : un pique-nique dans les jardins de l'Elysée le 25 juillet après-midi. La journaliste l'annonce le soir même sur FR3. Le lendemain, c'est la panique chez les forces de l'ordre. Nous accentuons la pression en commandant chez LENOIRE un buffet pour 200 personnes, livrable le 25 dans les jardins de l'Elysée. Le samedi, l'Elysée est entourée d'une masse de CRS et de badauds qui nous attendent. Pour notre part nous faisons la fête à l'Odéon.

Des spectacles (Mystères de l'Odéon) et fêtes improvisées ont lieu sur place. L'intendance est organisée grâce au soutien des sections syndicales CGT et de l'Union Départementale CGT de Paris. Des lits de camp nécessaires au confort des occupants nous seront livrés par la Confédération CGT.

Chaque jour des Assemblées Générales, parfois houleuses, ont lieu. Chacun peut y exprimer son sentiment et sa volonté sur l'évolution et le déroulement de l'occupation et de la lutte. Les services de garde et de sécurité de l'Odéon sont organisés par tranche de deux ou trois heures et ce 24 heures sur 24. Nous avons mis en place dans le théâtre un service de presse, des commissions de sensibilisation et d'information en direction des lieux de spectacles et de tournages.

Un Comité d'Organisation de l'occupation comprenant CGT, FO et non syndiqués se réunit chaque jour et prépare les Assemblées Générales, les tracts, les communiqués de presse, le travail de la journée.

Nos contacts avec les Ministères se multiplient. Nous serons reçus par les Directeurs de Cabinet de Jack LANG et Martine AUBRY le 8 juillet. Il n'y aura aucune avancée pour la satisfaction de nos revendications.

Le 24 juillet, une délégation est reçue au Ministère de la Culture, rue de Valois. Nous devions y rencontrer Sylvie HUBAC et Dominique LEFEVRE, Directeur de Cabinet de Jack

LANG. Nous n'avons pu, malgré notre volonté, rencontrer que Monsieur RABATTE et pendant quelques minutes, Sylvie HUBAC.

Le 28 juillet, nous obtenons enfin une rencontre avec Martine AUBRY. Il ressort de cette entrevue que les textes du CNPF vont être adoptés le lendemain. Madame AUBRY nous reçoit pour discuter du cadre général de la concertation à venir et des problèmes généraux auxquels nous sommes confrontés.

Le 29 juillet, les partenaires sociaux se réunissent à nouveau pour discuter des annexes. De nouvelles propositions sont faites par le CNPF.

Nous organisons, au départ de l'Odéon, une manifestation à 14 heures en direction des Ministères du Travail et de la Culture. Nos représentants dans les délégations qui négocient le sort de nos annexes dans le bureau du CNPF réussissent à prouver l'ineptie des textes de l'UNEDIC. Ils devaient être signés le jour même (la veille la CFDT avait longuement rencontré le CNPF et s'était mis d'accord sur ces propositions).

Devant la mobilisation, les arguments de nos représentants et le peu de crédibilité des articles du projet, la décision et la discussion sont renvoyées au début septembre. Ce succès est le résultat du rapport de force que nous avons su construire.

Le soir même, nous votons la suspension de l'occupation de l'Odéon pour le 1er août et le redéploiement de nos forces pour préparer la lutte nationale de septembre.

Nous allons intervenir sur les festivals en août et des commissions de travail se réuniront au Théâtre Trévis, 14 Rue de Trévis Paris 9ème, durant tout le mois pour continuer la mobilisation et l'information.

Rien n'est encore joué, la lutte sera encore longue mais nous pouvons gagner. Pour cela, il faut tous se mobiliser unitairement, nationalement, en septembre et organiser actions, luttes, occupations et grèves pour faire reculer le CNPF et le Gouvernement.

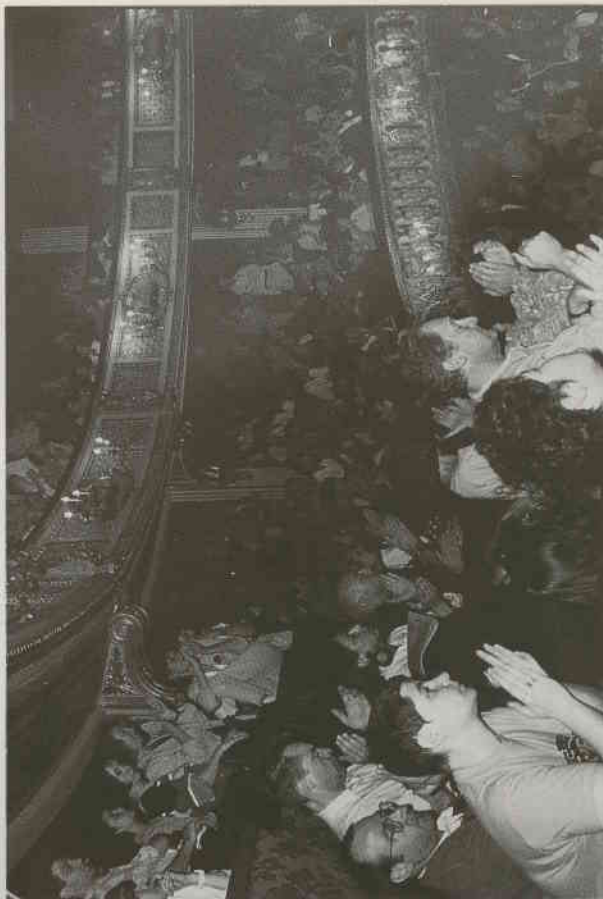
TOUS UNIS DANS LA LUTTE ASSEMBLEE GENERALE

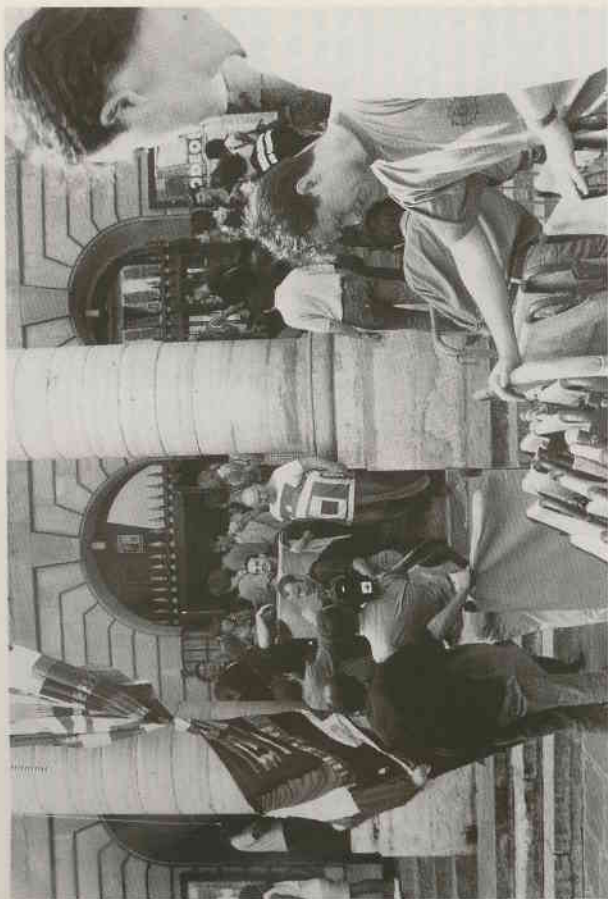
le 7 SEPTEMBRE à 20 heures

*Au Théâtre de L'Odéon
Place de l'Odéon - Métro Odéon*

Ce jour là, des Assemblées Générales auront lieu dans toute la France.

La lutte continuera jusqu'à la victoire et le maintien de nos spécificités et de nos droits sociaux.





AVIGNON 92, LE SPECTACLE AURA LIEU APRES LA LUTTE

Jamais, même en 1968, le Festival d'Avignon n'avait connu pareille effervescence. Les professionnels réunis sur place n'ont cessé dès l'ouverture du Festival de développer l'information et la lutte sur le maintien des annexes 8 et 10.

Fort du soutien de délégations venu de l'Océan et des régions, le mouvement n'a cessé de s'amplifier : Assemblées Générales au Verger, occupation de la Cour du Palais des Papes le 10 juillet, jour de l'ouverture, manifestations, pétitions, etc.

Le Ministère de la Culture et son représentant sur place, Monsieur CROMBECQUE, Directeur du Festival, auront tout tenté pour diviser les artistes, musiciens, et techniciens présents.

Ils n'ont pas hésité à tomber dans la provocation et la manipulation : fausses informations à la presse, fausses pétitions, pressions sur les artistes et techniciens du FN.

Tout fut mis en oeuvre pour discréditer les syndicats de la Fédération du Spectacle CGT, le mouvement de lutte, l'occupation de l'Océan. Le résultat est édifiant. C'est un échec flagrant des services de Jack LANG. Pour la première fois depuis sa création, le Festival d'Avignon a connu une journée morte, journée de grève, le 16 juillet. Les votes organisés sur les lieux de spectacles pour la grève étaient contrôlés et centralisés par la Direction du Festival. Le résultat en fut largement majoritaire.

La leçon est claire, notre lutte et nos revendications sont justes. Mesdames et Messieurs du Ministère, vous ne pouvez aller à l'encontre de la volonté des professionnels du spectacle. D'ailleurs Jack LANG l'a bien compris, lui qui n'a pas les pieds cette année au Festival.

Rendez-vous est pris début septembre, ceux d'Avignon y seront, à Paris ou en régions.

PARTICIPATION DU SAMSO AUX LUTTES DE JUILLET 92

Avant le 1er juillet : SAMSO (Syndicat des Artistes Musiciens du Sud-Ouest) à Paris sur toutes les manifestations.

1er juillet : 1 car annulé pour cause de barages (routiers, agriculteurs) ne peut rejoindre la manifestation prévue à Paris ; une délégation d'une dizaine de personnes s'y rend en train. Deux membres de celle-ci participent à l'investissement de l'Odéon et poursuivent l'occupation jusqu'au 4 juillet ;

A Tarbes, le reste du SAMSO (ainsi que les membres du SFA de Tarbes) investit et occupe la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi. Un fax est envoyé au Ministère du Travail portant sur les revendications nationales. La délégation est expulsée par les forces de l'ordre vers 20 heures.

2 juillet : Une vingtaine d'intermittents de Tarbes et Pau partent en direction de la DRAC de Toulouse. Les locaux de celle-ci sont investis vers 17 h 15, puis l'occupation s'organise en collaboration avec une délégation d'intermittents toulousains (dont J.F. PUJOL). L'expulsion par les forces de l'ordre a lieu le vendredi 3 vers 19 h 30.

Dans la journée du vendredi, environ 70 fax sont envoyés au Ministère de la Culture (environ 1 fax toutes les 5 minutes).

7 juillet : Festival de Pau. Un retard de lever de rideau est provoqué par l'occupation de la scène lors de la représentation des "femmes savantes", avec distribution de tracts dans l'assistance (environ 800 personnes) et exposé oral relatant la situation et les revendications du moment. Le public quasi unanime marque son approbation.

9 juillet : Festival de Pau. Une délégation du SAMSO rencontre Michel BOUJENAH avant son entrée en scène. Celui-ci s'engage à intervenir avant son entrée en scène au cours de son spectacle. Des tracts sont distribués à l'entrée du théâtre.

10 juillet : Festival de Jazz "Altitude" Une délégation du SAMSO rencontre Denis GOUZIL et ses musiciens ; celui-ci intervient en faveur des intermittents au cours du concert.

La Direction du Festival s'engage à transmettre à tous les artistes participants les supports d'information et d'intervention tout au long du Festival.

En outre, durant la période de lutte, les syndicats du SAMSO sont systématiquement intervenus au cours de leurs séances de travail (bals, concerts...).

POUR PRÉPARER LES LUTTES DE SEPTEMBRE, LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 7, EN PROVINCE ET À PARIS, N'HÉSITEZ-PAS À NOUS TÉLÉPHONER AU SYNDICAT : 42405588.

COMMUNIQUEZ-NOUS TOUTES LES INITIATIVES QUE VOUS COMPTEZ PRENDRE.

Actuellement, il faut 507 heures de travail dans les douze mois pour ouvrir des droits aux indemnités chômage. Une fois cette condition satisfaite, il est pris en compte les périodes de travail antérieur pour déterminer les durées d'indemnisation. Dans les nouvelles propositions, cette prise en compte du travail effectué dans les années précédentes serait supprimée.

Voici les propositions du CNPF :

- 507 heures sur 12 mois ouvrent 91 jours d'allocations à taux plein.
- 676 heures sur 12 mois ouvrent 142 jours d'allocations à taux plein.
- 845 heures sur 12 mois ouvrent 192 jours d'allocations à taux plein.
- 1014 heures sur 12 mois ouvrent 243 jours d'allocations à taux plein.
- 2028 heures sur 24 mois ouvrent 426 jours d'allocations à taux plein.
- 4056 heures sur 36 mois ouvrent 639 jours d'allocations à taux plein.

Pour ceux ayant plus de 50 ars, les durées seraient un peu plus longues, à partir du moment où on aurait travaillé au moins 676 heures (56 cachets de 12 heures ou 84 de 8 heures).

A la fin de ces allocations normales, il y aurait, comme dans le régime général, une allocation dégressive, non définie, et servie au maximum jusqu'à la date anniversaire.

Pour le "règlement 2" (artistes du spectacle et techniciens des entreprises du spectacle : ancienne annexe 10), sachez que le décalage (nombre de jours non indemnifiés par jour travaillé) serait calculé en divisant le nombre d'heures travaillées par un diviseur unique (peut-être 8), au lieu d'un jour de décalage par jour travaillé, comme actuellement.

Le salaire journalier de référence serait lui-même calculé en fonction des heures travaillées, divisé par le même chiffre invariable, qui reste à définir. La notion de cachet disparaîtrait pour le calcul de l'allocation. Par ailleurs, la franchise serait applicable à tout le monde, et plus grave, sérieusement augmentée pour les plus bas revenus.

Jack LANG, Martine AUBRY, Jean-Pierre VINCENT et Jean KASPAR (Secrétaire Général de la CFDT) ont torts. Les conditions d'accès aux indemnités nécessaires à la survie des professionnels dans nos secteurs seraient nettement aggravées, et ces allocations elles-mêmes sérieusement amoindries. Ce serait ceux dont la situation et la plus précaire qui seraient les plus touchés.

PERMANENCE ASSEDIC

A partir du 3 septembre, nous tiendrons une permanence ASSEDIC au Syndicat. Cette permanence vous donnera la possibilité de régler l'ensemble de vos problèmes : ouverture de droits, dossiers, reliquats, etc.

Elle sera tenue par Marc SLYPER et aura lieu tous les jeudis de 14 h 30 à 18 h.

NOS PROPOSITIONS

A l'issue de la première réunion de la Commission Paritaire Particulière de l'UNEDIC portant sur les annexes ASSEDIC cinéma-spectacle 8 et 10, il a été convenu que chacune des organisations partie prenante de l'UNEDIC fasse connaître ses propositions concernant les régimes applicables aux salariés intermittents techniques et artistiques du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel. Au cours des luttes du mois de juillet certaines forces, en particulier le Ministère de la Culture et celui du Travail, aimablement relayés par certains médias, ont tenté d'accréditer l'idée selon laquelle la Fédération du Spectacle CGT et ses syndicats seraient "jusqu'au boutistes" et qu'ils n'avanceraient aucune proposition constructive. Pourtant, le 1er juin le SNAM et notre Fédération faisaient parvenir aux services de l'UNEDIC un document résumant nos appréciations et propositions concernant le sort des annexes cinéma-spectacles. Nous en reproduisons brièvement ci-dessous l'essentiel :

1/ Pour les annexes 8 et 10

- maintien des conditions d'affiliation et des durées d'indemnisation actuelles et rétablissement des AFD et possibilités de prolongation comme dans le régime général (ces propositions ont été élaborées avant l'accord du 18 juillet sur le régime général d'assurance chômage).
- possibilité de cumul des heures effectuées en alternance dans les annexes 8 et 10, avec ouverture de droits sur la base de l'activité majoritaire effectuée.

2/ Annexe 10

- champ d'application : il convient en effet de le préciser. Au texte proposé, il conviendrait d'ajouter "ou coproduisant" après "produisant... des spectacles".
- il convient de considérer que tous les revenus générés par le travail des artistes doivent être pris en compte dans l'annexe 10, pour la recherche d'ouverture de droits, le

décalage et la franchise. Comme pour l'annexe 8, il serait fait application d'une carence au titre des congés payés avec prise en compte pour l'affiliation. Enfin, les droits issus de la loi de 3 juillet 1985 seraient soumis à contribution ASSEDIC. Tous les revenus issus de cette loi s'ajouteraient au salaire annuel de référence, après que le SJR ait été calculé. Ils concourraient à l'affiliation pour un nombre de jours de 8 heures déterminés par la formule suivante :

Revenus au titre des droits de suite annuels

SJR

La même formule déterminerait un nombre de jours de décalage.

- sur ces bases, le calcul de la franchise actuelle serait maintenu.
- concernant le décalage mensuel, le coefficient 8 serait opéré sur les heures déclarées. Les activités sous forme de cachets comptant pour une journée non indemniée.
- il convient aussi de réformer le système de calcul du salaire annuel de référence. En effet, l'écritage pratiqué actuellement est injuste. Il ne devrait s'effectuer que sur l'ensemble des revenus soumis à contribution suivant un plafond annuel, au prorata du nombre de jours de travail, et non pas mensuellement employeur par employeur comme cela se fait actuellement.
- Calcul du diviseur minimal (art. 28-4)

La cohérence avec les règles proposées précédemment concernant le décalage mensuel impliquerait que soit retenu le coefficient 8 pour les heures déclarées et 1 pour les cachets effectués.

Ces propositions demeurent d'actualité. Jusqu'à présent elles n'ont pourtant fait l'objet d'aucune discussion au sein de l'UNEDIC.

NOTE SUR LES RAPPORTS VINCENT ET MARIMBERT

Nous passerons rapidement sur le rapport Jean-Pierre VINCENT. C'est très clairement un rapport aux ordres du Ministre. Il contient nombre d'inexactitudes et reprend mot à mot le discours tenu par Jack LANG depuis des mois : rien de nouveau sous les lustrés du Ministère.

Le rapport MARIMBERT est d'un tout autre intérêt. Gilles GRALL et Marc SLYPER se sont entretenus avec lui, pour le SNAM, durant deux heures le jeudi 23 juillet. Nos propositions, sur l'ensemble des problèmes rencontrés dans notre activité professionnelle et les réponses que nous voulions y apporter, ont été largement développées.

Voici le résumé que M. MARIMBERT a pu faire lui-même de son rapport :

On peut regrouper les propositions contenues dans cette note d'étapes au tour de trois thèmes :

I/ Sur 200 à 250.000 spectacles occasionnels par an, environ 60.000 seulement donnent lieu à déclaration et à paiement des obligations sociales. Il convient de réintégrer dans le droit social une partie de ces spectacles et de renforcer les contrôles.

a) Soumettre plus complètement aux obligations sociales les activités artistiques.

• il est proposé d'abord de réviser l'ordonnance sur les spectacles, de manière à redonner à la notion de spectacle occasionnel la place plus étroite qui était la sienne à l'origine. Ainsi de nombreux spectacles organisés par des associations, seraient soumis aux obligations plus complètes de la législation sur les spectacles.

b) Renforcer contrôles et sanctions sur l'application du droit social.

• la procédure d'octroi et de retrait de la licence d'entrepreneurs de spectacle, qui devrait être déconcentrée, pourrait être révisée : le retrait de la licence pourrait sanctionner en particulier l'insubordination des obligations sociales.

• la lutte contre le travail au noir serait renforcée par des contrôles plus systématiques de l'inspection du travail et des URSSAF et par des échanges d'information entre les divers organismes (les informations de la SACEM seraient ainsi diffusées aux organismes collecteurs). La mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés serait facilitée par la conclusion, en amont, d'une charte nationale inspirée de la démarche retenue dans d'autres secteurs (par exemple bâtiment).

• l'octroi des subventions publiques serait de manière plus effective qu'aujourd'hui l'occasion de contrôler le respect par les bénéficiaires des obligations sociales.

c) Aider les responsables de spectacles à l'accomplissement de leurs obligations et simplifier les règles de recouvrement.

Le nombre important d'organismes gestionnaires des droits sociaux engendre une complexité réelle des procédures et favorise la non déclaration.

L'idée de "guichet unique" difficile à mettre en oeuvre, devrait faire l'objet d'une expérimentation dans une ou deux régions.

Sans attendre, la création de centres d'aide à la gestion, bénéficiant d'incitations sociales ou fiscales, devrait être décidée. Jean MARIMBERT en définit les contours juridiques souhaitables.

II - Etendre les droits sociaux

a) M. MARIMBERT indique qu'une diminution nécessairement progressive des avantages spécifiques dont bénéficient les employeurs du spectacle pour leurs cotisations serait cohérente avec les évolutions intervenues dans les autres secteurs. Une telle évolution, qui doit être compatible avec l'équilibre financier de ces entreprises, permettrait d'améliorer les prestations sociales versées.

b) L'introduction, dans le champ du spectacle, d'instruments mis en oeuvre dans d'au-

tres secteurs est préconisée : sans prétendre bâtir une véritable politique des carrières, peu concevable, il conviendrait d'améliorer l'accès des intermittents aux dispositifs de formation existants, de diversifier les formations proposées et de favoriser une transparence accrue du fonctionnement du "marché du travail" dans le spectacle.

III-Favoriser la réflexion collective sur l'avenir du secteur

Dans un champ professionnel et social fragmenté, des échanges plus systématiques et réguliers d'information statistiques permettraient une harmonisation progressive des mesures effectuées. La création d'un observatoire des données permanent est proposée à cet effet.

J'ADHERE AU SNAM

14-16, rue des Lilas 75019 Paris - Tél (1) 42.40.55.88 - Fax (1) 42.00.49.42

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Fax :

BAREMES 1992 SAMUP ET ADHERENTS ISOLES DU SNAM

Adhésion 160 Frs - Carnet plurianuel gratuit + 6 mois de cotisation lors de l'adhésion

TIMBRES MENSUELS	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois	12 mois
Salaires inférieurs au SMC (5 540 F)	50	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550	600
du SMC (5 541 F) jusqu'à 5 650 F	67	134	201	268	335	402	469	536	603	670	737	804
de 5 651 F à 8 250 F	90	180	270	360	450	540	630	720	810	900	990	1080
de 8 251 F à 11 500 F	107	214	321	428	535	642	749	856	963	1070	1177	1284
de 11 501 F à 14 000 F	121	242	363	484	605	726	847	968	1089	1210	1331	1452
de 14 001 F à 19 100 F	180	360	540	720	900	1080	1260	1440	1620	1800	1980	2160

Le SAMUP demande à ses adhérents avant des revenus de plus de 19 100 F par mois, de bien vouloir verser des cotisations au tarif ci-dessous. Ces cotisations sont néanmoins solidaires, donc facultatives. Au-dessus de 25 000 F, 30 000 F, etc., ces cotisations volontaires peuvent être majorées à un taux choisi par l'adhérent.

Étudiants entrant dans la profession : 135 Frs pour l'année
Retraités sans activité professionnelle musicale : 135 F pour l'année
Retraités avec activités professionnelles musicales : tarif correspondant aux revenus globaux
Chômeurs non secourus : gratuit pour les mois sans activité professionnelle
Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux (salaires + indemnités chômage)

CAPRICAS

Voici quelques mots sur les résultats à la CAPRICAS. Le SNAM représente 10 élus, le SNACOPVA 7 et il y a un indépendant.

Nous tenons à vous rappeler que préalablement à cette élection nous nous sommes rapprochés de Georges JOUVIN, responsable du SNACOPVA, pour trouver un accord électoral. Cet accord était celui-ci : Titulaires = 12 SNAM et 6 SNACOPVA et Suppléants = 6 SNAM et 3 SNACOPVA.

Quatre jours avant la clôture des candidatures, quelle ne fut pas notre surprise de nous apercevoir que G. JOUVIN avait rompu notre accord en présentant 12 candidats. Je l'ai donc appelé et ai demandé qu'il honore le contrat moral passé entre nous. Celui-ci m'a indiqué par trois fois qu'il ne lui était pas possible de demander à un de ses adhérents de supprimer le sigle SNACOPVA. Fort de cette prise de position inamicale, le SNAM, quatre jours avant la clôture a donc décidé de présenter la totalité des éligibles, à savoir 18 titulaires et 9 suppléants.

Nous devons éliminer courant septembre, dans le collège titulaires, trois candidats pour le Conseil d'Administration. Nous proposons de choisir parmi les délégués titulaires SNAM : 1 chef d'orchestre, 1 musicien (Paris) et 1 musiciens (province)

TITULAIRES

JOUVIN Georges		SNACOPVA		1.855
PETIT Jean-Claude		SNAM		1.837
QUIBEL Robert		SNAM		1.786
CHAZAL Patrice		SNAM		1.985
DIEVAL Jacques		SNACOPVA		1.519
ALLEMAND Pierre		SNAM		1.512
BENETEAU Jean-Claude		Indépendant		1.488
BADINI Gérard		SNACOPVA		1.454
MOLINA Gilbert		SNAM		1.439
COUVREUR Yannick		SNAM		1.417
SAURY Maxim		SNACOPVA		1.368
MOUTET Jo		SNACOPVA		1.368
BOISSERIE Raymond		SNACOPVA		1.345
GOLDBERG Michel		SNAM		1.334
EUVIARD Philippe		SNAM		1.323
CHACHEREAU Hubert		SNAM		1.320
LUCAS Floreal		SNAM		1.292
LARANGE Maurice		SACOPVA		1.282

SUPPLÉANTS

SEGUN Georges		SNAM		1.252
AVELLANEDA Jean-Paul		SNAM		1.240
PIERRE Raymond		SNAM		1.208
BELARD Daniel		SNAM		1.191
LETOURNEAU Georges		SNAM		1.190
NOUYEZ J.		SNACOPVA		1.178
GAUTIER J.		SNAM		1.168
MONTBRUNO Jacques		SNAM		1.151
GONTHIER-MAURIN J.M.		SNAM		1.080

NOUVEAUX ADHERENTS (SAMUP)

COR

CHOSSEON Roland
44 Avenue Martin Luther King 95000 Vauréal
DELVILLE Franck
Conservatoire du Vile 45 Rue de Picpus
76012 Paris Tél. (1) 44.76.04.82

DANSE

DEHAIS Nicole
100 Rue des Dames 75017 Paris Tél. (1) 45.22.30.00
TRUSSARDI Thierry
86 Rue Aristide Briand 78640 Vernouillet Tél. (1) 39.71.81.84

FLUTE A BEC & TRAVESIERE

GUILLLOU Claudine
12 Rue de Bellevue 77380 Combs-la-Ville Tél. (1) 60.50.98.62

GUITARE

BENHAMOU Lionel
69 Rue de Tierney 75003 Paris Tél. (1) 48.87.49.57
MOUNKALA Clément
38 Rue Floral Bât. A 2 93260 Les Lilas Tél. (1) 48.91.12.57

GUITARE BASSE

GUILLAUMAT Jean-Loup
"Le Val Gilles" 76860 Beaumont-le-Hareng
HARDOUIN Yannick
12 Avenue Henri Barbusse 93160 Le-Blanc-Mesnil
Tél. (1) 48.87.83.05
MOUELE Franck
11 Allée des Tonnelles 77185 Lognes Tél. (1) 60.17.15.61

GUITARE - CHANT

CUNIN Gilles
4 Rue d'Alsace 92800 Asnières 92110 Clichy
Tél. (1) 47.80.06.06

HAUTBOIS

GOYEAU Stéphane
6 Place Tristan Bernard 75017 Paris Tél. (1) 45.74.02.64
SABBE Alain
293 Rue R Pinchan 76230 Bois-Guillaume Tél. 36.60.17.39

PERCUSSIONS

CATTIN Jean-Guillaume
21 Rue A. Canal 93100 Montreuil Tél. (1) 48.57.54.14
COLLET Jean-Michel
50 Ave du Gal de Gaulle 75014 Paris Tél. (1) 40.44.99.75

PIANO

COCHARD Jacqueline
5 Rue de la Forêt 92800 MONTGOBERT Tél. 48.47.55.78
RALICHON Patrick
61 bis, rue Pasteur 92800 Puteaux Tél. (1) 47.73.72.68

PIANO - CHANT

BOULOTTE Anstide
17 Passage du Poteau 75018 Paris Tél. (1) 43.37.91.61

SAXOPHONE - PIANO

JESON Maximiliano
26 Rue du Transvaal 75020 Paris Tél. (1) 43.66.16.52

VIOLON

BENEDETTI Pascal
53 Avenue d'Alfortville 94600 Choisy-le-Roi

VIOLON - ALTO

SPITS Feye Ernest
91 Rue Sedaine 75011 Paris Tél. (1) 48.05.20.05

VIOLONCELLE

ALEGIAN Henri
22 Rue Saint André des Arts 75006 Paris Tél. (1) 43.26.05.18

VIOLONNET

VIOLLET Denys
8 Rue du Caire 75002 Paris Tél. (1) 40.26.21.99

RESPONSABLES DES SYNDICATS DU SNAM (R) et autres Responsables Syndicaux du SNAM

AMIENS : (R) Jean-Paul GIRBAL, 63 Rue Jacques Prévert 80090 Amiens. Tél. 22.47.38.64
 ANGERS : (R) Jean PONTTHOU, 55 Ave Bouton 49130 Les Ponts de Cé. Tél. 41.34.13.75
 AVIGNON : (R) Marie-Georges PICARD, 13 Rue François Arago 84000 Avignon.
 BESANCON : en attente
 BORDEAUX : Musiciens : (R) Mayorga DENIS, Les Hauts d'Yvrac 33370 Trezses. Tél. 56.06.27.92
 Danseurs : Sylvie DAVERAT, 102 Bld Georges V 33000 Bordeaux. Tél. 56.98.22.77
 BOURG-EN-BRESSE : Musiciens : (R) André TAIB, 1 allée des Brottiaux BP 92 01003 Bourg-en-Bresse Cedex
 BRETAGNE : Rennes : Musiciens : (R) Jean-Yves MERVEN, La Bertèche 35760 Saint-Grégoire. Tél. 99.68.95.63
 Musiciens intermittents : (R) Patrice PAICHEREAU, Le Gué Perrou 35850 Romille. Tél. 99.69.28.24
 Lorient : Musiciens intermittents : (R) Dominique LE GOFF, 21 Rue du Colonel Muller 56000 Lorient. Tél. 97.83.16.00
 Saint-Brieuc : Musiciens intermittents : (R) Jean-Pol HUELLOU, Kasid New ex 22140 Berhet. Tél. 96.35.81.22
 CAEN : (R) Jean-Daniel RIST, 26 Rue Arcisse de Caumont 14000 Caen. Tél. 31.86.69.84
 CHATELLERAULT : Musiciens-enseignants : (R) Olivier LUSINCHI, 4 Rue des Coudriers 86100 Châtelleraul. Tél. 49.55.04.15
 Musiciens-intermittents : Michel CHENUET, 26 Rue de Ruffigny Itoul 86240 Ligé. Tél. 49.55.04.15
 PORT DE FRANCE (Martinique) : Musiciens et danseurs : (R) Jean GUIYOU LESDAMM Rue Carlos Finlay Ex Hôpital Civil Ermitage
 97200 Fort de France. Tél. (596) 73.45.18
 GRENOBLE : (R) François JEANDET, 9 Rue du Chapitre 38100 Grenoble. Tél. 76.51.89.85
 Musiciens-intermittents : Gilles HOUPERT, 21 Rue de la Magnanerie 38000 Grenoble. Tél. 76.51.81.61
 LEMANS : (R) Marcel LEGEAY, branche variétés, 11 Rue des Lavandières 72000 Le Mans. Tél. 43.24.34.27
 LILLE : (R) Jacques DESPREZ, 89 Rue Vauban 59420 Mouvaux. Tél. 20.36.16.84
 LYON : Musiciens : (R) Céline BRATTI, 79 Rue A. Boutin 69100 Villeurbanne. Tél. 78.84.32.00
 Musiciens-intermittents : Serge CROZIER, Résidence Bataille Cogy 69640 Denise
 Danseurs : Bernard HARRY, 4 Ave Charles de Gaulle 69350 La Mulotière. Tél. 78.50.32.28
 Choristes : Marc FOURNIER, 5 Rue Bonnefoi 69003 Lyon. Tél. 78.69.43.49
 MARSEILLE : Musiciens "classiques" : (R) Georges SEGUIN, 17 Bld de la Liberté 13001 Marseille.
 Tél. pers. 91.50.48.57. Tél. & Fax Bureau 91.55.51.96
 Musiciens intermittents : Gilbert MOLINA, Le Village 04600 Montfort. Tél. 92.64.06.89
 Danseurs : Brigitte GUILLOT, 3 Rue des Tyrans 13007 Marseille. Tél. 91.54.42.30
 METZ : (R) Maurice LEBLAN, 44 Route de Borry 57070 Metz. Tél. 87.74.05.31
 MONACO : (R) Pierre NAUDIN, 114 Avenue du 3 Septembre Bloc A 06320 CAP D'AIL. Tél. 93.78.05.07
 MONTPELLIER : (R) Gilles COIGNET, 128 Rue des Chardonnerets 34980 St Clément la Rivière. Tél. 67.84.28.99
 MULHOUSE : Musiciens et musiciens-enseignants : (R) François MORELA, 8 Rue des Voies 68700 Watwiller. Tél. 89.75.54.71
 Danseurs : Amanda DEANE, 7 bis, rue des Franciscains 68100 Mulhouse. Tél. 89.66.53.43
 NANCY : (R) Nicolas TACCHI, 19 Rue Charles de Foucauld 54000 Nancy. Tél. 83.35.67.98
 NANTES : Musiciens : (R) Jean-François LOUIS, 2 bis, rue du Lieutenant Augé 44230 Saint Sébastien sur Loire.
 NICE : (R) René LANDRAUD, 29 Rue Barberis 06300 Nice. Tél. 93.89.42.39
 NIMES : S.A.M.U.N. Bourse du Travail Place Ouestel 30000 Nîmes - (R) Patrick MIRALLES
 PARIS : S.A.M.U.P. 14-16, rue des Lilas 75019 Paris. Tél. (1) 42.40.55.88. Télécopie (FAX) (1) 42.40.90.20
 Musiciens : (R) François NOWAK
 Danseurs du TNOP : Guy VAREILHES
 Professeurs de danse : Martine VUILLERMOZ
 PERPIGNAN : (R) Catherine GUERRE, 1 Impasse du Presbytère 66600 Case de Pen. Tél. 68.38.91.24
 POINTE-A-PITRE (Guadeloupe) : (R) Patrick D'ALEXIS, 1 Les Caribets Raizet 97139 ABYMES. Tél. (590) 82.16.41
 RODEZ : (R) Laurent MICHEL, 12330 Salles-la-Source
 ROUEN : Musiciens, danseurs et choristes : (R) Luc MARTIN, 84 Rue de la République 76000 Rouen. Tél. 35.70.34.11
 SAINT-ETIENNE : (R) Florian BOUCHON, 73 Rue du Général de Gaulle 42400 Saint Chamond. Tél. 77.22.63.14
 STRASBOURG : (R) Gilles BRAMANT, 15 Rue d'Upsal 67000 Strasbourg. Tél. 88.60.38.02
 TARBES : (R) Dominique MONTANAT, Bourse du Travail Bld du Martinet 65000 Tarbes.
 TOULOUSE : Musiciens : (R) Raymond SILVAND, 15 Rue Ingres 31000 Toulouse. Tél. 61.62.73.05
 Danseurs : Valérie MAZARGUIL, 22 Rue Percheptie 31000 Toulouse
 Chœurs : Geneviève DE RIDDER, 30 Rue Bételle 31500 Toulouse. Tél. 61.48.52.87
 Intermittents Variétés : Henri CHERON, 98 Ave de Lavarat 31500 Toulouse. Tél. 61.58.17.28
 TOURS : (R) Yannick GUILLOT, Ecole de Musique de Tours 8 Rue Jules Simon 37000 Tours. Tél. 47.05.22.95